



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 15 décembre 2021** à compter de **19 h**, la demande de dérogation mineure ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 175 698, 5 175 699, 5 175 700, 6 138 080, 6 138 081 et 6 138 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 405 – 465 avenue Marien. à Montréal-Est:**

- Permettre l'aménagement d'un bâtiment accessoire en cour avant (rue Demontigny) et visible de la rue.
- Permettre l'aménagement de bâtiment complémentaire à moins de 2 mètres du bâtiment.
- Permettre un espace de moins de 2 mètres entre chaque bâtiment complémentaire

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Notez qu'il est possible que cette séance soit tenue virtuellement conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre ou en présentiel au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11 111, rue Notre Dame.

Donné à Montréal-Est, le 24 novembre 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA  
Greffier



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

### **DÉROGATION MINEURE**

Je soussigné Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 24 novembre 2021 du journal *Métro – Montréal-est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est.

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 24 NOVEMBRE 2021.**

Roch Sergerie, avocat et OMA  
Greffier